

***Mise en œuvre de la réforme
sur la Publicité extérieure,
Enseignes et Pré-enseignes
en Maine-et-Loire***



PRÉFET DE
MAINE-ET-LOIRE

Réunion Réseau régional Publicité 15 juin 2016
DDT 49 - Unité Cadre de Vie Biodiversité

Objectifs en DDT 49

Axe 1 : Assurer et améliorer l'instruction des demandes d'autorisation et le traitement des déclarations

Axe 2 : Accompagner les collectivités dans la mise en place de la réforme

Axe 3 : Renforcer les actions de contrôle et de police, en lien avec le plan de contrôle MISEN et dans le cadre du protocole quadripartite

Suivi des dispositifs publicitaires en Maine-et-Loire -Rappel du contexte-

Depuis juillet 2012 : Réforme issue de la loi Grenelle II pleinement applicable

Depuis 2013-2014 : Renforcement des missions publicité

Depuis juillet 2015 : Fin du régime dérogatoire des pré-enseignes
Actions d'information et pédagogiques

Depuis novembre 2015 : Engagement de procédures de contrôles (police)

Moyens : au-sein de l'unité Cadre de vie et Biodiversité

- un agent assermenté et commissionné (2012) : Rémy GUITTET (50%)
- une adjointe technique commissionnée (assermentation en cours) :
Lucette MONNIER (50%)
- un agent administratif (formation en cours) : Gilles MENARD en
remplacement de Rémy GUITTET à compter du 1/11/2016
- une chef d'unité : Gaëlle GILET

Suivi des dispositifs publicitaires en Maine-et-Loire -Moyens-

Missions affectées à l'unité Cadre de vie et Biodiversité

- un agent assermenté et commissionné (2012) : 0,5ETP

Rémy GUITTET

- une adjointe technique commissionnée : 0,5ETP

Lucette MONNIER (assermentation en cours)

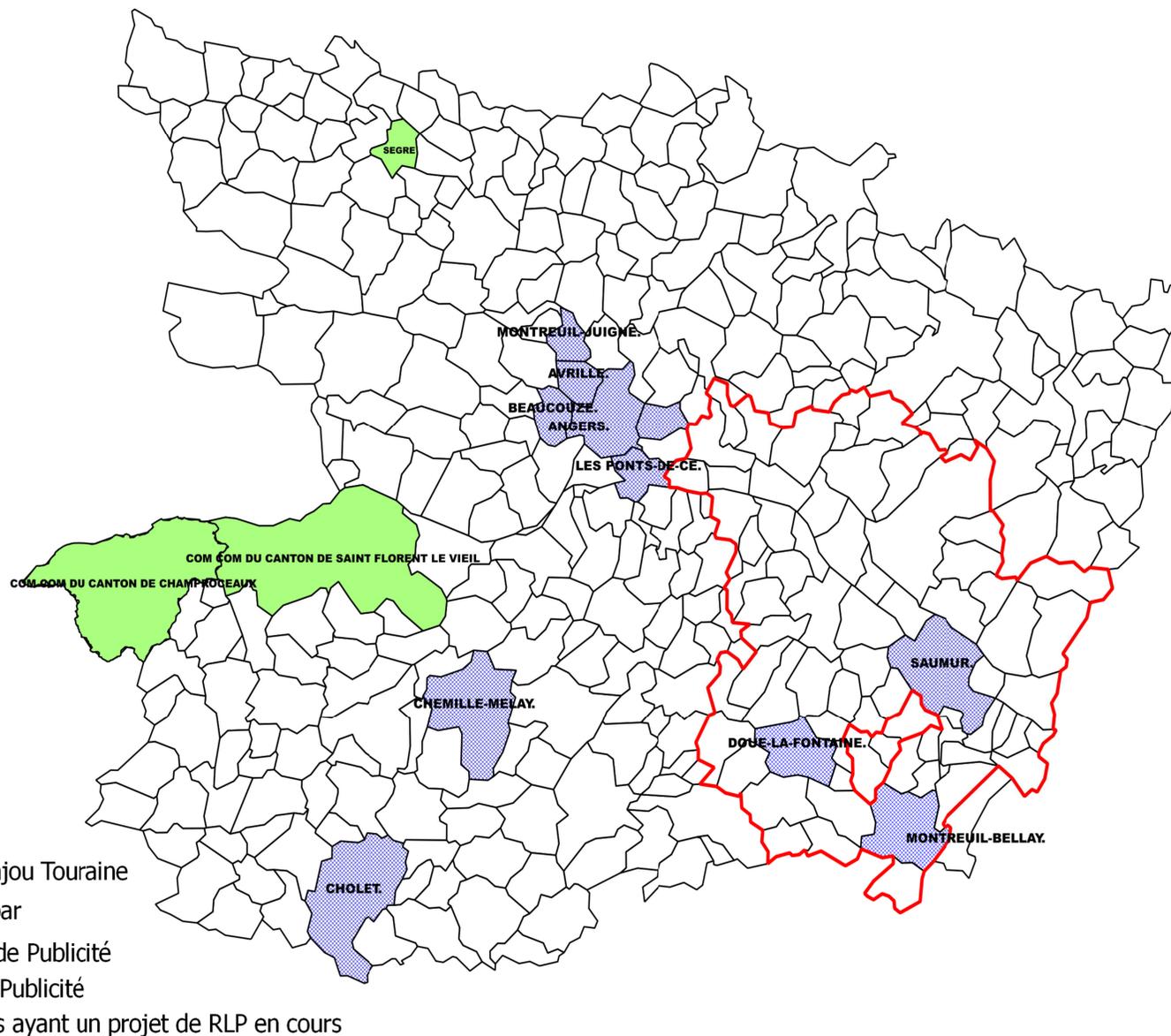
- un agent administratif : formation en cours

Gilles MENARD en remplacement de Rémy GUITTET à compter du 1/11/2016

- chaque agent effectue des missions de suivi de RLP (1 référent par RLP + 1 référent pour le PNR), instruction, contrôle et police (si assermentation)

- une chef d'unité : Gaëlle GILET

REGLEMENTATION DE LA PUBLICITE DANS LE MAINE-ET-LOIRE 2015



COMMUNES IMPACTÉES PAR LA REGLEMENTATION DE L’AFFICHAGE EXTERIEUR EN MAINE-ET-LOIRE

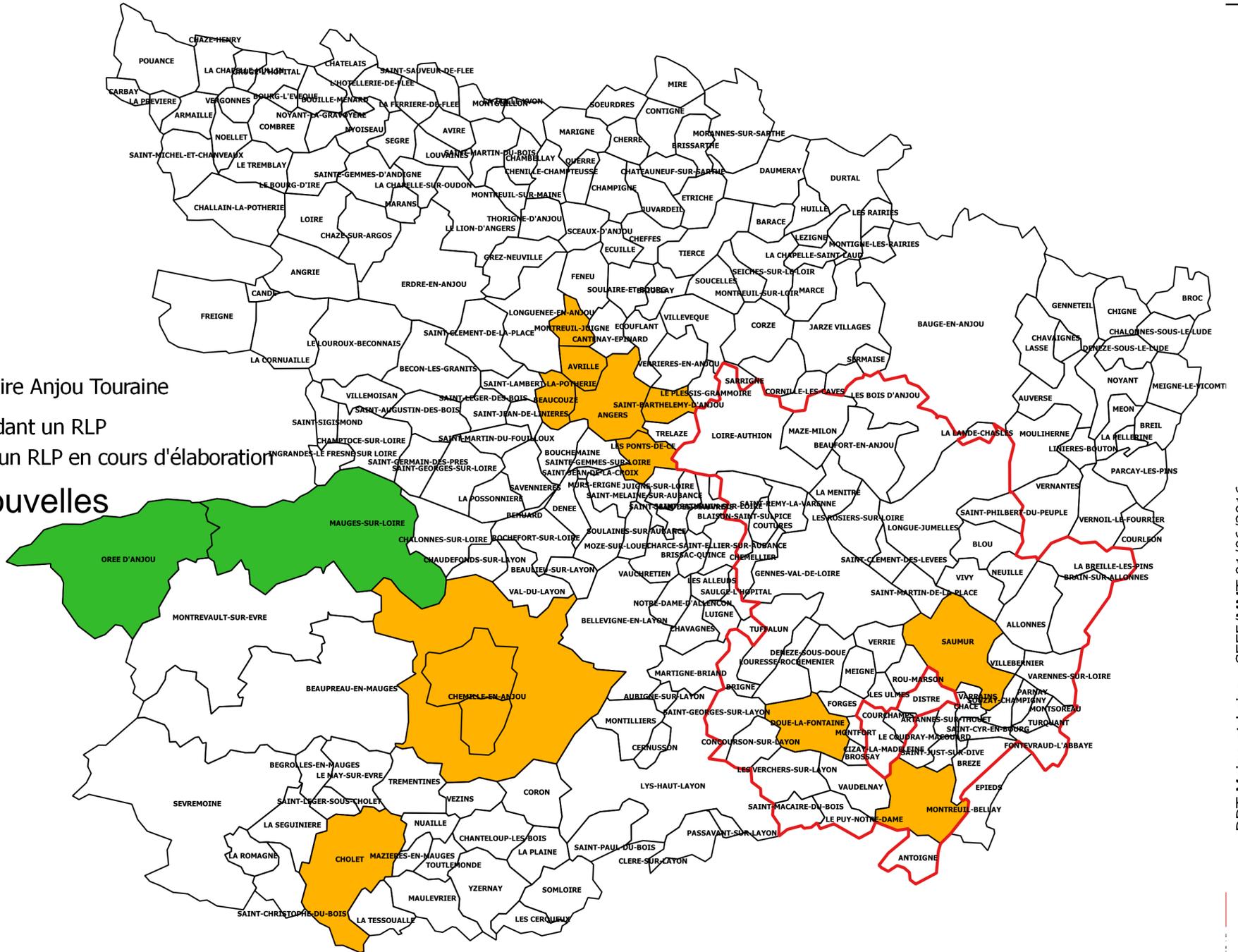
□ Limites du PNR Loire Anjou Touraine

■ Communes possédant un RLP

■ Communes ayant un RLP en cours d'élaboration

Communes nouvelles

2016



DDT Maine et Loire - SEEF/MMT 01/06/2016

AXE 1 : Instruction

Déclaration et Autorisations

	2015	Au 01/06/2016
Déclarations	45	1
Autorisations	39	24 (3 refus)

Utilisation du logiciel **QGIS** pour :

- l'instruction des dossiers : secteurs protégés
- l'enregistrement des dispositifs publicitaires (création d'une couche sous SIG)

A noter :

- réception de demandes d'autorisation sans objet (ni D, ni A)
- envoi de courriers ponctuels rappelant les règles
- projet de courrier spécifique aux mairies sur les aspects pratiques des traitements des demandes (communes nouvelles)

AXE 2 : Accompagnement des collectivités territoriales

1° Information systématique des collectivités à l'occasion des PLU(i) en cours d'élaboration ou de révision

- envoi d'un « MINI PAC » non réglementaire sur le régime juridique applicable de la commune ou du groupement par rapport à la publicité
- information sur l'opportunité de faire un RLP selon les enjeux repérés.

2° Pour les collectivité ayant un projet de RLP

- accompagnement lors de la production du PAC RLP le plus souvent en // d'un PLU en cours + suivi de la démarche
- VISITE SUR PLACE PREALABLE au PAC avec prise en compte des aspects paysagers.
- 2 RLP communes nouvelles en cours : Orée d'Anjou & Mauges sur Loire

AXE 2 : Accompagnement des collectivités territoriales

3° Répondre aux demandes d'informations des communes :

- réunions spécifiques en communes à leur demande sur des points particuliers de la réforme (ex rencontre Brissac-Quincé et élus référents économiques de la communauté de communes)
- rencontre avec la nouvelle chargée de mission au PNRLA sur sujets signalétique, futurs RLP(i)- future charte- actions de police



- mise en évidence d'actions conjointes facilitant les actions de contrôle
- difficulté de convaincre pour s'engager dans un RLP

4° Diffusion des Appels à Projet RLP (ex Angers Loire Métropole)

AXE 2 : Accompagnement des collectivités territoriales

Accompagnement Fin du régime des pré-enseignes depuis juillet 2015

5° Information sur les SIL & RIS

Publics concernés : Elus + annonceurs verbalisés
Envoi de documents (mail)
Information du Conseil aux territoires
Saisie du PNRLA (a déjà facilité l'implantation de SIL
Sur son périmètre)
Réflexion (à développer) avec le Conseil Départemental

6° Mise en ligne sur le site internet des service de l'Etat

- page spécifique sur la publicité
- Guide du ministère
- Formulaire CERFA ...

AXE 3 : Missions de police

Action majeure et prioritaire en 2016 : suivi de l'échéance de juillet 2015

Méthode :

- identification des priorités annuelles d'interventions
- validation du plan de contrôle en MISEN stratégique (2015 et 2016)
- mise en œuvre du plan de contrôle
 - sortie terrain sur les axes identifiés
 - information préalable
 - arrêté de mise en demeure
- application du protocole quadripartite pour la publicité en 2016
- suivi MISEN (utilisation OSPC), suivi des infractions + tableaux de suivis interne au service

AXE 3 : Missions de police

Objectifs 2014-2015-2016 : Suivre la mise en conformité ou la suppression des pré-enseignes non dérogatoires

1- Dans les secteurs à enjeux ou forte sensibilité : actions ciblées en 2015 sur :

- Axe Angers - Ancenis
- Axe Angers - Saumur + levées de la Loire (PNRLAT)
- Axe Angers - Durtal

2- Sur les territoires présentant une sensibilité forte sur le plan patrimonial architectural, paysager et naturel

- Communes du périmètre PNRLAT
- Communes le long de la vallée de la Loire

3- Les territoires sur lesquels les élus ou les associations ont attiré notre attention

4- Les territoires des communes **hors RLP**= compétences du Préfet, en agglomération et hors agglomération.

* A noter que sur les communes ayant un RLP le Préfet peut intervenir en cas de carence de la commune (pouvoir de substitution).

Illustrations 1



Saint-Jean-de-Linières

AVANT

Illustrations 2



Saint-Georges-sur-Loire

APRES



AVANT

Illustrations 3

**Chalonnnes sur
Loire**



APRES



Orientations contrôles 2016

Priorité : Suivi répressif de l'échéance de juillet 2015

Objectif : Couvrir l'ensemble des axes importants de circulation

1- Poursuite des actions de contrôle des pré-enseignes devenues illégales

Axe Angers-Saumur (actions en cours) + Levées de la Loire

Axe Angers-le Mans (en cours)

Axe Angers-Rennes (à venir)

Axe Angers-Cholet (à venir)

Et communes sensibles : Distré, Brissac-Quincé et alentours

Echéance bien appréhendée par afficheurs (sauf exception) moins par annonceurs type garages, hôtels, restaurateurs ...

...mais retrait des dispositifs car caractère dissuasif de l'astreinte

2- Poursuite des contrôles sur les autres dispositifs en infraction

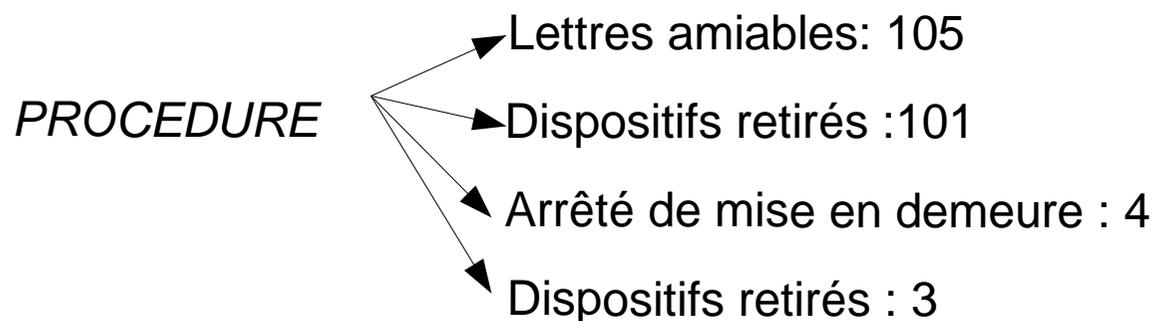
- Publicité, Mobiliers urbains – Enseignes : actions ciblées

Suivi de la mise en œuvre effective de la fin des pré-enseignes dérogatoires Actions ciblées après l'échéance de juillet 2015

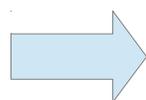
Exemple d'une action quasi aboutie : délai d'environ 3 mois

Axe contrôlé en juillet 2015 Angers → Ancenis

Infractions recensées : 105 – production de rapports pour chaque infraction



Taux de mise en conformité : 99 % (mars 2016)



Chiffre encourageant, actions bien comprises de la part des annonceurs et afficheurs à condition qu'il y ait égalité de traitement et proposition de SIL

Difficultés restantes : - cas des dispositifs où les annonceurs ont disparu

- mâts restant en place (dispositif coucou)

Tableau récapitulatif (Police 2015-2016)

Communes Ou Axes routiers	Nombre de dispositifs en infraction PV	Courrier d'info préalable	Dispositif retirés après la procédure amiable	AMED	Retirés après AMED	Observations RESTE en cours
Axe Angers Ancenis	105	105	101	4	3	1
Axe Angers Saumur	65*	25 (au 6 06 2016)	2	2 (dont 1 AMED pour 7 infractions	1	*2 temps Rd Vivy + axe 1AMED en cours
Axe Angers Durtal	60	En cours				
communes						
Mozé/ Louet	1	1	1			Véhicule Pré- enseigne
Montigné les Rairies	1	1	0	1 arrêté Amende adm	1 et mise en conformité	Non respect de la Déclaration

Objectifs généraux 2016

Partage des expériences : échanges directs avec le STAP 49 (mail, tel)

Partages des documents : collègues des PDL et sur le forum national

Formation des agents : formation de parcours de commissionnement (LM) et GM à prévoir

Poursuivre les actions de police : axes prioritaire pour le contrôle des pré-enseignes

Suivi des RLP en cours et **anticipation de l' échéance de 2020-** calage des RLP en cours d'élaboration avec la loi NOTRE (interco +communes nouvelles

Améliorer échanges : collectivités, STAP/DDT (projet de rapprochement), mise en œuvre protocole avec le parquet.